

# REGIONALE D'ELEVAGE DU MANS

Samedi 18 Novembre 2023

Lieu : Parc des expositions du Mans (72)



Les jugements seront assurés par : **Mr Jean Jacques Dupas**



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : M.BRONDEAU JEAN PHILIPPE

Tel - 06.02.16.44.74

# PROGRAMME

**08h30** - Contrôle Vétérinaire  
Accueil des exposants

**10h00** - Début des jugements

## JURY

Afin d'officier lors de notre REGIONALE d'ELEVAGE, nous avons le plaisir d'accueillir  
**M. Jean Jacques DUPAS (FR)**

### ASSESSORAT :

M. Christophe COPPEL

### LE BIEN-ETRE ANIMAL

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC. Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

**RESPONSABLE DU BEA :**

**Jean-Philippe Brondeau**



# FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

## BULLETIN D'ADHESION 2023

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,  
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

NOUVELLE ADHESION

RENOUVELLEMENT d'ADHESION

N° ADHERENT

### A COMPLETER PAR L'ADHERENT PRINCIPAL (en lettres capitales d'imprimerie svp)

M.  Mme Date de naissance .....

NOM ..... PRENOM .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... E-mail .....

Parrainé par (facultatif) .....

### A COMPLETER EN CAS D'ADHESION COUPLE (uniquement pour toute personne vivant sous le même toit)

M.  Mme Date de naissance .....

NOM ..... PRENOM .....

Téléphone ..... E-mail .....

Par la présente, je sollicite ma qualité de membre de l'association FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.). Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de l'association et je reste en attente de validation de ma qualité de membre par le comité F.A.S.T. Ce n'est qu'après cette approbation que je recevrai ma carte de membre pour l'année civile en cours. Je certifie sincères et véritables les informations portées ci-dessus.

A ..... Signature du ou des membres :

Le .....

TYPE DE MEMBRE	ADHESION UNIQUE	ADHESION COUPLE
Membre actif	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 35 € (30€ + 5€)
Membre bienfaiteur	<input type="checkbox"/> 75 €	<input type="checkbox"/> 87 € (75€ + 12€) ou plus
Tarif Eleveur, inscription portée	<input type="checkbox"/> 15 € (par chiot)	

Pour tout renseignement concernant une adhésion, veuillez contacter Mlle Cynthia Schmitt : [fastalsace.schmitt@gmail.com](mailto:fastalsace.schmitt@gmail.com)

<input type="checkbox"/> Chèque Bancaire (à l'ordre de F.A.S.T.)	Votre bulletin est à adresser à <b>Mlle Cynthia Schmitt</b> 16 Avenue Rapp 68270 Wittenheim
<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Paypal (Paiement en ligne sécurisé)	

Politique de confidentialité du F.A.S.T. : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le fichier mis en œuvre pour le suivi des adhérents est à usage exclusif de notre association et ne peut être vendu, donné ou échangé. En application des directives de la CNIL Loi 2018-493 du 20/06/2018, la Convention 108+ du 30/03/2023 et le RGPD du 26/07/2019, Art. 12, 13, 14, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire du F.A.S.T.



*Association régie par la loi du 1er juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,  
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique*

## LE COMITÉ

PRÉSIDENT	Mr LAHRECHE Farid <a href="mailto:flahreche.fast@gmail.com">flahreche.fast@gmail.com</a>
VICE-PRÉSIDENT	Mr DOLMEN Nicolas <a href="mailto:contactwips@gmail.com">contactwips@gmail.com</a>
SECRÉTAIRE	Mlle LE GALL Stéphanie <a href="mailto:slegall.fast@gmail.com">slegall.fast@gmail.com</a>
TRÉSORIÈRE-RESPONSABLE ADHÉSION	Mlle SCHMITT Cynthia <a href="mailto:fastalsace.schmitt@gmail.com">fastalsace.schmitt@gmail.com</a>
RESPONSABLE DES DÉLÉGATIONS	Mme LAHRECHE Amandine <a href="mailto:naissabyron@hotmail.fr">naissabyron@hotmail.fr</a>
RESPONSABLE COTATIONS – TESTS DE SANTÉ	Mlle SCHMITT Cynthia <a href="mailto:fastalsace.schmitt@gmail.com">fastalsace.schmitt@gmail.com</a>
RESPONSABLE COMMISSION ÉLEVAGE	Mme LAHRECHE Amandine <a href="mailto:naissabyron@hotmail.fr">naissabyron@hotmail.fr</a>
RESPONSABLE COMMISSION SANTÉ	Mlle CADIOU Annabelle <a href="mailto:fast.occitanie.cadiou@gmail.com">fast.occitanie.cadiou@gmail.com</a>
RESPONSABLE COMMISSION EXPOSITION	Mr DOLMEN Nicolas <a href="mailto:contactwips@gmail.com">contactwips@gmail.com</a>
RESPONSABLE COMMISSION JUGES	Mme LAHRECHE Amandine <a href="mailto:naissabyron@hotmail.fr">naissabyron@hotmail.fr</a>
RESPONSABLE LITIGES	Mr LAHRECHE Farid <a href="mailto:flahreche.fast@gmail.com">flahreche.fast@gmail.com</a>
RESPONSABLE UTILISATION	Mlle SCHMITT Cynthia <a href="mailto:fastalsace.schmitt@gmail.com">fastalsace.schmitt@gmail.com</a>
RESPONSABLE COMMISSION HOMOLOGATIONS	Mr LAHRECHE Farid <a href="mailto:flahreche.fast@gmail.com">flahreche.fast@gmail.com</a>
RESPONSABLE WEBMASTER – RESPONSABLE SITE	Mr LAHRECHE Farid <a href="mailto:flahreche.fast@gmail.com">flahreche.fast@gmail.com</a>

*Siège Social : 106 rue des Closiaux - F 92140 CLAMART*

*Adresse Présidence : 12 Avenue de la république 59282 Douchy les mines/*



Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,  
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

## EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS SCC POUR REGIONALE D'ELEVAGE

### Article 1 : LIEU et DATE

Voir page 1

### Article 2 : ARRIVEE et JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures 30. Les jugements commenceront à 10 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

### Article 3 : LOGEMENT

Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

### Article 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera à partir de 16 heures.

### Article 5 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

### Article 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

### Article 7 : PRÉSENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

### Article 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

### Article 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1<sup>ère</sup> catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris (papier ou online)

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

*Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Baby, Puppy et Vétéran.*

### Article 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

**CLASSE INTERMÉDIAIRE :** pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

**CLASSE OUVERTE :** pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

**CLASSE TRAVAIL :** pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe "travail" pour les disciplines olfactives CUN-CBG est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier : Pistage F.H. niveau 1, Brevet pistage français, Brevet de recherche utilitaire, Sauvetage en décombres ou équivalent. Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu : soit un niveau pistage F.H. 1 - soit un brevet de pistage français - soit un brevet de recherche utilitaire.

**CLASSE BABY (facultative)** - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de la race, du jour...

**CLASSE PUPPY (facultative)** - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de la race, du jour...

**CLASSE JEUNE (obligatoire)** - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

**CLASSE CHAMPION (obligatoire)** - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

**CLASSE VÉTÉRAN (obligatoire)** - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

**CLASSE COUPLE (facultative)** Pour deux chiens de même race, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

**CLASSE PAIRE (facultative)** Pour deux chiens de même race, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doive, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

**CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau)** Comporte de 3 à 5 chiens de même race, sans distinction de sexe, néz chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

**CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau)** Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1<sup>er</sup> degré, pouvant être néz chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

Autre catégorie : Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

### Article 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du Club F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

## Article 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

## Article 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

### 1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

### 2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- Ceux refusés par le Service Vétérinaire
- Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

## Article 14 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

## Article 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant **NE PEUT ETRE JUGE** - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRES BON** (les chiens qualifiés **BON** ou **SUFFISANT** ne pourront prétendre à un classement).

Pour les classes Baby et Puppy, seuls pourront être classés les quatre meilleurs chiens ayant obtenu le qualificatif **TRES PROMETTEUR** (les chiens qualifiés **PROMETTEUR**, **ASSEZ PROMETTEUR** ne pourront prétendre à un classement).

## Article 16 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

## Article 17 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

## Article 18 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

## Article 19 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

## Article 20 : COUPE D'OREILLES

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... la présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

## Article 21 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

## Article 22 : CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS

Ne peuvent participer que les enfants âgés de 6 à 15 ans présentant un chien âgé au minimum de 4 mois, maximum 6 mois, vaccinés à jour y compris le vaccin antirabique. L'organisation ne prendra en compte que les enfants engagés avec une autorisation parentale complétée et signée.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

En s'engageant à cette manifestation, l'exposant déclare sincères et véritables les renseignements communiqués. Il accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition qu'il a reçu et dont il a pris connaissance. En conséquence, il exonère spécialement et entièrement l'Association organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à son chien ou causés par celui-ci à lui-même. Il certifie sur l'honneur que son chien et/ou son chenil ne sont pas, à sa connaissance, au jour où est signé son engagement, atteints de maladies contagieuses et s'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, l'exposant accepte d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de son chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Il reconnaît être responsable du bien-être du chien qu'il présente et s'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. L'exposant a bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à son encontre.

La présence de chiens et de chiots non engagés à la Régionale d'Elevage est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking de l'expo ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

# F.A.S.T. TOP AMSTAFF

## Règlement du Top Amstaff

Le **TOP AMSTAFF du Club F.A.S.T. est un classement annuel du meilleur American Staffordshire Terrier** (mâles et femelles confondus), qui se décline en 3 catégories :

- TOP AMSTAFF JEUNE
- TOP AMSTAFF ADULTE
- TOP AMSTAFF VETERAN

Les 3 vainqueurs se verront remettre un trophée, ainsi qu'un engagement offert lors de la Nationale d'Elevage de l'année et valable pour l'année suivante.

Chaque chien remplissant les conditions ci-dessous, se verra attribuer un nombre de points selon leurs résultats durant l'année en cours.

### Pour être éligible à ce classement, il faudra obligatoirement remplir conditions suivantes :

- être adhérent au Club FAST et à jour de sa cotisation
- avoir fait pratiquer les tests ataxie, ALPP et dysplasie hanches et coudes sur le chien candidat
- que ce dernier soit identifié génétiquement (ADN)
- qu'il ait passé le TAN avec succès

### Les expositions prises en compte sont :

- les REGIONALES D'ELEVAGE organisées par le club
- les SPECIALES DE RACES organisées dans le cadre des expositions nationales ou internationales en France
- la NATIONALE D'ELEVAGE du FAST

### Les classes prises en compte :

- pour le TOP AMSTAFF JEUNE : la classe «Jeune»
- pour le TOP AMSTAFF ADULTE : les classes «Intermédiaire, Ouverte, Champion»
- pour le TOP AMSTAFF VETERAN : la classe «Vétéran»

### Attribution des points de manière suivante :

– BEST IN SHOW (B.I.S.)	20 points	– 1er EXCELLENT	04 points
– MEILLEUR DU GROUPE 3 (BOG 3)	10 points	– 2 <sup>e</sup> EXCELLENT	03 points
– MEILLEUR DE RACE (BOB)	06 points	– 3 <sup>e</sup> EXCELLENT	02 points
– MEILLEUR DE SEXE OPPOSE (BOS)	04 points	– 4 <sup>e</sup> EXCELLENT	01 point
– CACS	04 points	– MEILLEUR JEUNE	04 points
– RCACS	02 points	– MEILLEUR VETERAN	04 points

**Les mêmes résultats ci-dessus mentionnés mais obtenus en NE rapportent une majoration de 02 points, quelque soit la catégorie.**

Exemple : 1<sup>er</sup> Classe Ouverte avec CACS et MEILLEUR DE RACE (BOB) = 14 points (04 + 04 + 06) ; le même résultat en NE = 20 points (06 + 06 + 08)

L'attribution du qualificatif "Très bon", même classé, ne peut donner droit à l'obtention de points.

### Le propriétaire du chien s'engage à envoyer au Responsable de la Commission des Expositions, pour une réception impérative avant le 15 janvier, tous les justificatifs nécessaires, à savoir :

- NOM du chien, N° LOF, date de naissance
- NOM du propriétaire
- DATES ET LIEUX des manifestations concernées
- COPIE des SLIPS DE JUGEMENT, des justificatifs des RECOMPENSES obtenues

Le Club F.A.S.T. ne pourra, en aucun cas, être désigné responsable en cas de dossier reçu incomplet, les résultats ne seront donc ni comptabilisés, ni publiés.

Le responsable de la Commission Expositions  
Nicolas DOLMEN

Statistiques des chiens inscrits

3e GROUPE

<b>STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN</b> .....	<b>25</b>
BABY MALES.....	De 1 à 1..... 1
JEUNE MALES.....	De 2 à 3..... 2
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 4 à 5..... 2
OUVERTE MALES.....	De 6 à 8..... 3
CHAMPION MALES.....	De 9 à 10..... 2
BABY FEMELLES.....	De 11 à 11..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 12 à 16..... 5
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 17 à 18..... 2
OUVERTE FEMELLES.....	De 19 à 23..... 5
CHAMPION FEMELLES.....	De 24 à 25..... 2

**Soit 25 chiens inscrits pour 10 races dans le 3e Groupe**

**Soit 25 chiens inscrits pour 10 classes à l'exposition de R.E. American Staffordshire - Le Mans (72)**



# JURY

## M. DUPAS Jean-Jacques (25)

### STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

CLASSE BABY Mâles : 1	CLASSE JEUNE Mâles : 2
CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 2	CLASSE OUVERTE Mâles : 3
CLASSE CHAMPION Mâles : 2	CLASSE BABY Femelles : 1
CLASSE JEUNE Femelles : 5	CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2
CLASSE OUVERTE Femelles : 5	CLASSE CHAMPION Femelles : 2

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

CLASSE BABY MALES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques

- 1er TRES PROMETTEUR **1** **THORESTEEL U'SOLID INOX LALIE'S NINOS**  
Meilleur Baby  
LOF : 160665 Tat : 250269610759310 né le 29/05/2023 (HUNTER OF DARKNESS DU TEMPLE DE GAIA X THORESTEEL SPEAK O'F THE DEVIL) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme ARNOULT Pauline

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques

- 1er EXCELLENT **2** **TANHAUSER HONOR OLD BLOOD DU CHEMIN DES MOULINS**  
Meilleur Jeune  
LOF : 157104 Tat : 250268780449905 né le 20/07/2022 (WAGNER STRIDER IN DIVERSITY X JC RING ANGELS HELLENA) Prod. M. LEFEBVRE Guillaume Prop. M. LEFEBVRE Guillaume
- 2e TRES BON **3** **THANOS AMERICAN BLACK LEGION**  
LOF : 159086 Tat : 250269591314519 né le 23/12/2022 (SANDOR AMERICAN BLACK LEGION X DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE) Prod. M. GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques

- 1er EXCELLENT **4** **TWISTER OF NEWS PAQUIS**  
LOF : 154386/14539 Tat : 250268780210873 né le 18/03/2022 (DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS X BAKARORO END ITUBORI DAYVANA) Prod. MM. BENOIST Anthony et Jonathan Prop. M. BENOIST Anthony
- ABSENT **5** **WILDANDLYS THE MARCH MADNESS**  
LOF : 155979 Tat : 250269610380938 né le 16/05/2022 (RAY-OF-HOPE KEEP YOUR HEAD UP X ABSOLUTE DICKIES WILD BELLE BOLT DEPACO) Prod. M. Mme GASCARD Florian / GARDEZ Jennifer Prop. Mlle GARDEZ Jennifer

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques

- 1er EXCELLENT **6** **STORMFIRE DE ROCKSTARDOG**  
LOF : 152298/14361 Tat : 250269610219144 né le 15/11/2021 ((CH) CASANOVA'S SEMPER FIDELIS OF ROADHOUSE X NINE TO FIVE CALIFORNIA CHROME) Prod. Mme TARREAU Amandine Prop. Mlle TARREAU Amandine
- BON **7** **THORESTEEL RAINBOW COLORS**  
LOF : 142646/13904 Tat : 250268723087125 né le 08/09/2020 (CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS X THORESTEEL OF GOLD TOUCH) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. Mme WACKMENKO Michaël et Virginia
- 2e EXCELLENT **8** **THORESTEEL STANDARD'S GOLD**  
LOF : 152557/14405 Tat : 250269608988642 né le 22/10/2021 ((CH) ADRENALINE FRAJA APACHSTAFF'S X THORESTEEL PEYTON TICKET COLORS FOR WIN) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. HABLE Coralie

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques

- 2e EXCELLENT **9** **P GAZ Z SYSTEM OF ISS ARENA**  
LOF : 131695/13372 Tat : 250268743006034 né le 02/06/2019 (MAGIC KING OF RING'S X NEHA LENNIA DIVINITY OF ISS ARENA) Prod. M. Mme HAMZA Mehdi / BOULAY Laura Prop. Mlle GAUDIN Orlane
- 1er EXCELLENT **10** **RAGNAR AMERICAN BLACK LEGION**  
Meilleur de sexe Opposé  
LOF : 143777/13932 Tat : 250268743489980 né le 10/11/2020 (KARBALLIDO STAFFS MAMBO GOLDEN LEGEND X FRENCH CHALLENGER LESPERANZA) Prod. M. Mlle GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

**CLASSE BABY FEMELLES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques****PROMETTEUR 11 US GOLDEN TICKET DE ROCKSTARDOG**

LOF : 161004 Tat : 250268780843509 née le 27/05/2023 ((CH) AIM HIGH WITH RINGMASTER X NINE TO FIVE CALIFORNIA CHROME) Prod. Mme TARREAU Amandine Prop. Mlle TARREAU Amandine

**CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques****4e TRES BON 12 THE GOLDEN ROSE DE ROCKSTARDOG**

LOF : 157432 Tat : 250269610464539 née le 10/08/2022 (BURNING STAFF SECRET TICKET AT GENIUS AST X LECHIS ROYAL DISTINCTION) Prod. Mme TARREAU Amandine Prop. Mlle TARREAU Amandine

**1er EXCELLENT 13 THIS SYRAH IS A GOOD WINE DU CHEMIN DES MOULINS**

LOF : 157109 Tat : 250268780449904 née le 20/07/2022 (WAGNER STRIDER IN DIVERSITY X JC RING ANGELS HELLENA) Prod. M. LEFEBVRE Guillaume Prop. M. LEFEBVRE Guillaume

**DISQUALIFIÉ 14 THONYA UN AMOUR DE MOLOSSE**

LOF : 159206 Tat : 250268780525277 née le 21/11/2022 (PACO II OF ISS ARENA X MINDY UN AMOUR DE MOLOSSE) Prod. Mme M. CAUVIN Sandra / DUPONT Anthony Prop. Mme CAUVIN Sandra

**3e TRES BON 15 THORESTEEL THIS PRETTY LYING DOLL**

LOF : 158603 Tat : 250269610464776 née le 08/10/2022 (CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS X THORESTEEL NEW GENERATION TO WINNING COLORS) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

**2e EXCELLENT 16 THUNDER-OF-LOVE BY AMERICAN BLACK LEGION**

LOF : 159089 Tat : 250269591314574 née le 23/12/2022 (SANDOR AMERICAN BLACK LEGION X DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE) Prod. M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

**CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques****BON 17 TERRIER'S PARADISE TIFF**

LOF : 154940 Tat : 250269590353968 née le 17/03/2022 (CAPITAN AMERICA DE IBERO X PENNY BY GOLD BLACK MOUNTAIN) Prod. Mme GRENIER Marion Prop. M. ROBERT Franck

**ABSENT 18 TRYSTANA DREAM OF WHITE ANGELS**

LOF : 156257 Tat : 250268780346261 née le 14/06/2022 (ORION OF WOODCASTLE'S DOGS X PYTA LOVA DREAM OF WHITE ANGELS) Prod. Mme LE RU Gwenaëlle Prop. Mme LE RU Gwenaëlle

**CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques****3e TRES BON 19 PAGINA DEMI VID'ASSLAN GLORY POTENCY OF RING'S**

LOF : 134126/17243 Tat : 250268743090453 née le 18/08/2019 (SAMURAI COSA NOSTRA IMPERO X VANJA KING OF RING'S) Prod. Mlle BOULNOIS Emeline Prop. Mlle GAUDIN Orlane

**2e EXCELLENT 20 REESE OF NEWS PAQUIS**

LOF : 140519/19011 Tat : 250268743413484 née le 13/06/2020 (NANO OF NEWS PAQUIS X BAKARORO END ITUBORI DAYVANA) Prod. MM. BENOIST Anthony et Jonathan Prop. M. BENOIST Anthony

**BON 21 SANTANA DREAM OF WHITE ANGELS**

LOF : 151823/18810 Tat : 250268780121717 née le 29/10/2021 (P'TYSON DU DOMAINE DES DEMONS BRETONS X PANAMA PEPPER DREAM OF WHITE ANGELS) Prod. Mme LE RU Gwenaëlle Prop. Mlle TOUX Aurélie

**BON 22 SHADY'S OUTLAW BONNIE**

LOF : 128049 Tat : 250268712755162 née le 27/08/2018 (CHASQUI BROWN BOMBER X CHASQUI PEPER PENNY) Prod. M. SARAYOTIDIS Nicolas Prop. M. SARAYOTIDIS Nicolas

**1er EXCELLENT 23 THORESTEEL TICKET SILVER BULLET**

LOF : 154287 Tat : 250269610318801 née le 17/02/2022 (ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE X THORESTEEL OLYMPEA HIGH POWER O'F GOLD) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

**CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. DUPAS Jean-Jacques****2e EXCELLENT 24 BAKARORO END ITUBORI DAYVANA**

RKF : 5099674 Tat : 991001002199914 née le 28/02/2018 (JOHNNIE WALKER BAKARORO BLU DIAMOND ROSE X EVAURA BAKARORO IRISS DELUX) Prod. M. SAENKO Stepan Prop. M. BENOIST Anthony

**1er EXCELLENT 25 DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE**

LOF : 122330/16644 Tat : 250268712723879 née le 09/05/2018 ((CH) KARBALLIDO STAFFS MAMBO GOLDEN LEGEND X DREAMCLASS IMNE OF GLORY HEART) Prod. Mme MEZQUIDA Catherine Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

**Meilleur de Race**

**Liste des exposants**  
**R.E. American Staffordshire - Le Mans (72) samedi 18 novembre 2023**

**A**

ARNOULT Pauline 910, route de Choussy 41700 COUDES 1

**B**

BENOIST Anthony 18, rue Berthier 53000 LAVAL 4-20-24

**C**

CAUVIN Sandra 1, lieu-dit le Poteau 50160 GUILBERVILLE 14

**D**

DEGRADOT Isabelle 7, rue de la Mairie 25640 FLAGEY RIGNEY 3-10-16-25

**G**

GARDEZ Jennifer 2, chemin des Minières 27190 NOGENT LE SEC 5

GAUDIN Orlane () 9-19

**H**

HABLE Coralie () 8

**L**

LE RU Gwénaëlle 42, Hent Kerfram 29700 PLOMELIN 18

LEFEBVRE Guillaume () 2-13

**M**

MOUREU-LARRANG Laura et Michel () 15-23

**R**

ROBERT Franck () 17

**S**

SARAYOTIDIS Nicolas () 22

**T**

TARREAU Amandine () 6-11-12

TOUX Aurélie () 21

**W**

WACKMENKO Michaël et Virginia () 7